Les Comptes Consulaires Médiévaux de Saint-Antonin Noble-Val

XIVe et XVe siècles

par Pierre PÉRILLOUS

Résumé de son Mémoire de maîtrise, Toulouse 1998

Les archives municipales de Saint-Antonin conservent entre autres documents de valeur, plusieurs registres de comptes consulaires datant du Bas Moyen Age. Ce type de source quoiqu'assez répandu demeure trop méconnu. Il s'agit pourtant d'une base documentaire extrêmement riche et intéressante pour aborder l'histoire des villes méridionales. Ces comptes municipaux n'ont pas l'aspect froid et aride d'une comptabilité actuelle. Ils foisonnent de données, d'informations variées, de détails souvent pittoresques qui, alliés à un style alerte, les rendent vivants. Georges Julien a consacré les dernières années de sa vie à la transcription de ces registres. Il a ainsi mis au jour et rendu accessibles des pans passionnants de l'histoire de notre ville. Lorsque j'ai rencontre Georges Julien au mois de septembre 1997 pour lui parler de mon projet de recherche, j'ai découvert un homme passionné, avide de partager son savoir et son amour de Saint-Antonin. Il m'a patiemment guidé dans ma découverte des comptes consulaires. Je lui dois mon travail de maîtrise et je le lui dédie.

Je n'ai pas abordé les comptes consulaires de Saint-Antonin sous l'angle d'une monographie classique ni dans le but d'étudier un aspect précis de la ville médiévale. J'ai plutôt mené un travail d'évaluation, de recension. Ma maîtrise ne constitue qu'une introduction à l'étude rigoureuse des comptes consulaires de Saint-Antonin. Je me suis d'abord attaché à décrire et à comprendre la fonction des comptes consulaires.

Puis, suivant un second axe, jai relevé les possibilités et les limites de cette source particulière pour analyser trois thèmes majeurs de la recherche en histoire médiévale urbaine : le gouvernement urbain, le domaine public et enfin ce que l'on appelle la vie de relation, c'est à dire les rapports qu'entretient la cité avec les autres villes, avec les représentants de l'autorité royale. La publication prochaine des transcriptions de Georges Julien devrait éveiller l'intérêt de nombreux étudiants et chercheurs.

Description et Fonction des Comptes Consulaires

Les comptes consulaires surprennent le profane par leur variété et leur richesse. Ils donnent une image vivante et directe de la ville médiévale. On a parfois le sentiment de parcourir un journal intime et de pouvoir pénétrer le cœur de la cité. Les archives municipales de Saint-Antonin possèdent huit registres de comptes des XIVe et XVe siècles. Ils se présentent sous la forme d'un cahier ou d'un registre de papier chiffon avec une couverture en parchemin. Le nombre de folios, généralement écrit au recto et au verso, fluctue d'un registre à l'autre, de 42 à 122 feuillets. Mises à part quelques pièces écrites en bas latin qui sont intégrées à certains registres, les comptes sont en occitan. Les registres sont divisés en deux grands chapitres souvent séparés par quelques feuilles vierges, les Recettes et les Dépenses qui sont généralement placés tête-bêche. Les comptes ont donc une double entrée et parfois une double pagination. Les huit registres représentent huit exercices comptables singuliers et isolés dans le temps. Ils ne forment pas une série continue. Le tableau ci-après met en lumière la distribution chronologique des comptes.

COTES	EXERCICES COMPTABLES
CC43	1325 - 1326
CC44	1358 - 1359 et 1362 - 1363
CC45	1376 - 1377
CC46	1433 - 1434
CC47	1452 - 1453
CC48	1455 - 1456
CC49	1464 - 1465

Les comptes ont été rédigés dans des circonstances, dans des conjonctures politiques et économiques très diverses.

L'histoire des deux derniers siècles du Moyen Age est troublée. Si le premier registre de 1325-1326 se situe dans un contexte plutôt paisible, les trois comptes qui suivent sont immergés dans les affres de la Guerre de Cent Ans. Les derniers registres s'intègrent quant à eux dans une phrase de reprise et de croissance.

Les registres des comptes sont composés de deux grands chapitres. Le premier est consacré aux recettes, le second plus long, aux dépenses. Dans le livre des recettes on trouve, outres les recettes proprement dites, la liste des Consuls (« Cossols »), des Conseillers (« cosselhs ») et des gardes (« gardas ») dont je reparlerai. L'essentiel des revenus du consulat est représenté par les rentrées fiscales. Le principal impôt urbain s'appelle la Quête (« Quista »). La fiscalité urbaine est plus ou moins sophistiquée suivant les périodes. Au XVe siècle la Quête est répartie en fonction des biens mobiliers et du cheptel vif. Dans les registres de comptes apparaissent des listes de contribuables avec le montant de leur contribution. Les contribuables sont classés généralement suivant des données topographiques. La ville de Saint-Antonin est en effet divisée en quatre quartiers appelés « gaches » : « Bodaurat », « Fayt », « Roca Escaliera » et « Bocaria ». Le chapitre consacré aux dépenses commence par une déclaration solennelle : les consuls sortants présentent et remettent les comptes de leur administration à leurs successeurs.

(1) *« Nos dihs (cossols) redem qte (compte) a vosautros senhors cossols sucxessors nostres... Ioqual qte saperte ad auzir de totas las cosas prezas (recettes) ho mezas (dépenses) en nostra aministracio. Am protestacio fezem per nos que se nos aviam falit adescriure de may ho de menh, que non avem pres ho mes, que totas veguadas que fauta de bon qte y fos trobada que nos y estem et que a vos autres senhors vos plagues que nos y agues adestar... », f°2r,CC44.*

Les comptes consulaires sont un instrument de contrôle des finances publiques. Toutes les dépenses du mandat sont ensuite soigneusement répertoriées. Le trésorier ne se contente pas de signaler brièvement la dépense au moyen d'un titre générique ou de la définir en économisant ses mots comme il semble naturel de l'envisager aujourd'hui pour un document comptable. Chaque dépense fait l'objet d'un article détaillé. Les articles de dépense sont composés suivant un même modèle. Ils commencent en général par la formule « item paguem » suivi du prestataire de service ou du fournisseur. La date ou la mention « dia dessus » apparaît ensuite. Après un descriptif précis de la dépense, parfois justifié par un reçu (« bilheta ») le

scribe note le montant, exprimé soit en monnaie réelle (par exemple au XIVe siècle en florins) soit en monnaie de compte (c'est-à-dire en livres tournois). Les quelques articles suivants permettent de se rendre compte de la diversité des dépenses du consulat. La vie, l'accumulation de détails qui caractérisent les articles de dépenses donnent aux livres de comptes l'aspect d'une chronique urbaine.

Exemples d'articles de dépense :

(2) *« Paguem als trompaires, als cornamuzaires per la pitansa de la festa de pantacosta a XXVIII de mai... », f°23r,CC44.*

« Item pagem a XXV de Ginier a B. Rybiera per far doas cridas que las gens vengesso a la processio et que degus tavernie no bailes vi... », f°9r,CC47.

« Item a XVII Doast paguem per un prezen que fezem a I frayre menor estranh loqual sermonet al mostie...», f°45r,CC45.

« Item donem a Moss O. Avearn per so que fos tengut de cantar messas del Sant Esperit que dios gardes vnostre loc de la mas de nostres enamics... », f°55r,CC45.

« Paguem a XI del mes de Julet a I home estranh que lhy fessem gitar un ca mort que lo aviou ausit en la plassa que era fol... », f°15v,CC48.

« Item paguem a XII del mes dessembre a G. Litac que lhy fessem adobar lo pon de Rodanessa que era asolat que lhy mes III pesas vielha... », f°6r,CC48.

« Item paguem a G. Carnol per IIIc e X teules que ne compren per cubry los guachiols... », f°60r,CC49.

Les comptes consulaires ont comme leur nom l'indique une fonction comptable. Leur structure bipartite met clairement en évidence cette finalité précise qui est d'établir un bilan financier en confrontant dépenses et recettes. Cependant, les livres de comptes n'ont pas pour vocation d'être un outil de gestion utilisé au quotidien. Il n'est pas possible de comparer recettes et dépenses en cours d'année puisque si les dépenses sont datées, il n'en va pas de même des recettes. Ce n'est naturellement pas parce que le boursier ne maîtrise pas la technique comptable mais bel et bien parce que le livre de comptes n'a pas pour fonction première d'être un instrument de gestion. Les comptes consulaires sont « bien davantage des états récapitulatifs qu'une comptabilité effective » (J. GLENISSON et C. HIGOUNET, Finances et comptabilité urbaines du XIIIe au XVIe siècle, 1964). Les comptes consulaires sont plus un outil de contrôle qu'un outil de gestion. Le registre de comptes est un rapport, un compte rendu de la gestion consulaire.

Le Gouvernement Urbain

Les comptes consulaires émanent du consulat. Le consulat est une forme de gouvernement urbain qui apparaît et se répand dans les régions méridionales du royaume de France, dans le premier tiers du XIIe siècle. A Saint-Antonin, c'est dans le courant de ce XIIe siècle, que les premières velléités de gouvernement urbain se font jour. Tout à la fois symbole et défenseur des libertés de la ville, le consulat s'installe progressivement, affirme ses prérogatives. Le gouvernement consulaire est au XIVe siècle une institution parfaitement réglée et établie. Les comptes consulaires sont un témoignage probant du degré de développement administratif qu'a atteint le consulat saint-antoninois à « l'automne du Moyen Age ». Les comptes consulaires ne permettent pas d'aborder tous les aspects de la vie municipale. Ils ne donnent par exemple que quelques indices pour comprendre le fonctionnement des institutions urbaines. Les comptes ne sont pas des registres de délibérations.

Les principaux acteurs du gouvernement urbain sont les consuls, les conseillers et les gardes. Leur nom et leur effectif nous sont connus pour chaque exercice. Les consuls sont des magistrats urbains. Ce sont des citoyens investis d'une charge ou fonction publique pour un mandat limité. Les conseillers ne sont réunis que lorsqu'on doit prendre une décision importante. Les gardes ont pour mission de surveiller le domaine public et de réglementer les différents secteurs économiques notamment la production textile. Le consulat s'appuie sur divers agents municipaux qu'il emploie pour des missions durables ou pour, au contraire, certaines vacations très limitées dans le temps. Le principal de ces agents est le déguier. Le déguier est un garde champêtre. On trouve dans les textes les termes de « deguiers » mais aussi « sirvens ». Le consulat en emploie environ une demi-douzaine. Ils procèdent aux saisies lors des perceptions d'impôt. Ils surveillent les foires. Lorsque la ville est menacée, ils sont chargés d'aller prévenir les habitants des hameaux qui dépendent de Saint-Antonin. Ils doivent aussi espionner la progression des troupes anglaises... Le consulat fait souvent appel à des musiciens publics, « menestries, trompilh, trompaires, cornamuzaires », qui jouent lors des grandes fêtes religieuses. Le gouvernement urbain utilise des crieurs publics, rémunérés à la criée ou pensionnés à l'année, pour diffuser les décisions des consuls. Le consulat recourt enfin à un boursier chargé de tenir les comptes et à des tabellions.

Domaine Public et Service Public

Les comptes consulaires représentent une source intéressante pour comprendre et évaluer l'action du gouvernement urbain dans sa juridiction, terme employé par les hommes du temps eux-mêmes pour désigner le territoire de la ville, c'est-à-dire l'espace défini ou s'exerce l'autorité de la cité ou de son gouvernement. Cette action a deux dimensions. Il s'agit premièrement de l'entretien ou de la mise en valeur économique du domaine public. Le gouvernement urbain propose et assure ensuite un certain nombre de services publics.

Les comptes sont une documentation riche pour aborder la dimension spatiale du domaine public. Les rues et les murs doivent être entretenus. Un grand nombre d'articles de dépenses concernent les travaux publics. Ces travaux sont plus ou moins importants suivant les années et la conjoncture. Le premier grand chantier porte sur les remparts dont le rôle est bien sûr d'assumer l'un des tout premiers services publics, la sécurité collective. Les murs de la ville sont le symbole de l'autonomie, ils monopolisent la majeure partie du budget de travaux publics. La ville est souvent menacée notamment par les Anglais et les Routiers dans la seconde partie du XIVe siècle. Dès que l'on signale la présence d'ennemis, aux travaux d'entretien courant s'ajoute la construction d'une série d'ouvrages provisoires. Il s'agit par exemple de hérisser les murs de piquants ou de construire des palissades. Ces travaux mobilisent diverses catégories de personnes, artisans qualifiés, maîtres, apprentis et simples manœuvres. Le mur est un ensemble composé de divers éléments. Il y a par exemple les portes au nombre de cinq (Porte de la Condamine, Porte du Pré, Porte Rodanèze, Porte Peyrière, Porte du Pont). Certaines sont équipées de pont-levis (« pon levadis »). Les remparts sont munis de tours de guet appelées « guachials » ou « guachiols ». Ces tours sont couvertes. L'entretien de la couverture de tuiles est courant. La protection des gardes sur les remparts est assurée par des espèces de hourds (« ambans »). La ville dispose de machines de guerre (« brida ») et au XVe siècle de canons (« bonbardella »). Le domaine public ne se limite pas aux murs ou aux rues. Saint-Antonin possède aussi un patrimoine que l'on pourrait qualifier de productif.

Le pré communal est un symbole important de l'autonomie de la ville. Le « Prat » a été cédé par les vicomtes de Saint-Antonin en 1198. Le pré rapporte un revenu au consulat. Cependant le gouvernement urbain n'exploite pas directement le pré. Il se charge de le protéger par des murs, des portes mais il en afferme l'exploitation à un particulier. La ville possède

aussi les fours (four du « Mazel vielh », four de Saint Michel). Elle vend à l'encan le droit non de louer mais de taxer l'utilisation du four par les habitants.

La notion de service public n'est pas étrangère à la ville médiévale. Le gouvernement urbain mène un certain nombre d'actions qui ont pour objet de satisfaire un besoin collectif. Le service public n'était pas conceptualisé et ne correspondait pas à une valeur démocratique mais répondait bel et bien à une nécessité morale et politique. Le bas Moyen Age se caractérise par des périodes de disette et de maladie. Le gouvernement urbain dispose de moyens somme toute dérisoires pour lutter contre les épidémies. Il s'agit de prévenir et d'essayer d'éviter la contagion. Ce sont bien sûr l'information et le renseignement qui constituent les premiers instruments de la prévention. Lorsque l'épidémie se rapproche, Saint-Antonin se met en état de siège. On ferme les portes qui sont surveillées par des hommes en arme. On remet en place un système de guet et de défense comme au pire moment de la guerre. On expulse les personnes susceptibles de propager la maladie. La ville pensionne un médecin (« *megge* ») et un apothicaire (« *pothicari* »), entretient une maladrerie située à l'extérieur des murs. Le gouvernement assure d'autres services comme par exemple l'instruction. On rémunère un maître d'école même si l'instruction ne concerne que les familles les plus aisées.

La Vie de Relation

Le gouvernement urbain consacre une grande partie de son budget à ce qu'on pourrait appeler des relations extérieures. Saint-Antonin n'est pas une entité autonome et autarcique dans un désert. La ville est immergée dans un milieu, entretient et tisse tout un faisceau de relations avec d'autres cités, avec le Sénéchal, représentant du roi, et ses subordonnés. Les comptes consulaires permettent de se rendre compte que « l'image figée de la ville qui vit dans ses murs est assurément fausse pour les XIVe et XVe siècles » (A. RIGAUDIERE, Saint-Flour ville d'Auvergne au bas Moyen Age, 1982). La ville de Saint-Antonin s'intègre dans un milieu hostile. La guerre menace et limite l'autonomie de Saint-Antonin. Elle grève un budget en nécessitant d'importants investissements pour la construction et la réfection des fortifications. Il faut gérer un service de guet et assurer la logistique pour des opérations militaires extérieures.

Le livre de compte le plus intéressant pour aborder le thème de la guerre est sans nul doute celui de l'exercice 1358-1359. C'est une période difficile pour le royaume de France. Elle se

situe trois ans après la cuisante défaite de Poitiers (1356) au cours de laquelle le roi, Jean II le Bon, a été fait prisonnier par le Prince Noir. Le dauphin Charles a du un temps composer avec les Etats convoqués par son père, puis faire face à la « révolution communaliste » d'Etienne Marcel. Malgré le retour triomphal du régent Charles à Paris en août 1358, la monarchie française est très affaiblie et devra concédér le traité de Brétigny-Calais en 1360 aux Anglais. Si l'on se penche maintenant sur la situation du Rouergue et particulièrement de la basse marche de Rouergue, c'est-à-dire la partie sud de la sénéchaussée, englobant des villes comme Villefranche de Rouergue, Najac et Saint-Antonin, la menace anglaise est très pressante. Saint-Antonin a déjà été occupé par Jean de Grailly, Captal de Buch, « *Cap de San Antoni* » de 1352 à 1354. Les « ennemis » ont pris la place forte de Fenayrols située à quelques encablures de Saint-Antonin, en amont de l'Aveyron. Le registre de compte décrit avec force détails les opérations militaires menées pour reprendre Fenayrols. Au-delà de ce que le scribe appelle « *guerra de Feneyrols* », le livre de 1358-1359 permet de comprendre ce qu'a été la stratégie anglaise en Quercy-Rouergue et finalement le visage de la guerre à cette époque. C'est la technique de « chevauchée » ; celle du Prince Noir de 1355 dans un large Sud-Ouest est demeurée célèbre. Il s'agit d'un coup de main, d'un raid contre un château ennemi. La chevauchée apparaît dans ce registre comme une menace constante et pesante. La reprise de Feneyrols nécessite un long siège et d'importantes opérations militaires dirigées par le sénéchal. Une grande partie de la logistique est assumée par la ville de Saint-Antonin qui fournit ravitaillement et matériaux de construction. A Saint-Antonin même sont fabriquées les « *bridas* » (baliste) et « *manguanels* » (mangonneau) qui sont des machines de guerre à lancer des pierres. La construction de ces armes nécessite une mobilisation de la population de Saint-Antonin qui doit fournir pièces de bois (« *fustas* »), cordes de chanvre (« *pesas de cambe por far las cordas* »), du cuir et des pièces métalliques (« *lias de fer* »). Les maîtres charpentiers de toute la région, de Caylus, de Najac doivent venir aider les spécialistes arrivés de Toulouse. Une fois les machines terminées, il faut les envoyer à Feneyrols. C'est par voie d'eau qu'on les transporte. Ce sont les pêcheurs (« *pescaires* ») de Saint-Antonin qui en sont chargés. La ville doit aussi équiper des hommes pour le combat, participer à la fortification d'une église située face au château de Feneyrols, la pièce maîtresse du siège. Le Sénéchal exige en outre la surveillance du territoire de la ville pour éviter qu'une chevauchée anglaise ne vienne attaquer les troupes du siège et ainsi desserrer l'étau.

Le premier contact que l'on a avec la guerre dans les comptes consulaires n'est pas une vision nette et précise mais un bruit. On l'entend venir, arriver comme une rumeur qui se répand de proche en proche. Saint-Antonin appartient à un réseau de renseignements assez vaste composé d'autres villes, de seigneurs et potentats locaux, de représentants du sénéchal... Le registre de 1358-1359 est à ce propos passionnant. A mesure que l'on tourne les pages, on sent la tension monter, le danger se rapprocher. Les quatre articles suivants montrent comment ce service de renseignements fonctionne. Le livre de comptes devient un journal, une chronique émouvante.

Circulation du renseignement (1358-1359, CC44 (1))

(3) *« Item paguem lo dia dessus (15 janvier 1359) a un vailet que tramezem a meia nueh al senechal at seti que savises car de Monpesat nos aviou mandat quel enamixs fasio gran amas... », f°11r.*

« Item paguem lo XXV dia de febrier (1359) a un vailet que nos trameiro los cossols de Setfons que fessessem bona garda car els aviou agudas unas letras de Moss. Augier de la Barta quels enamixs sera ajustatz II c glavis per venir en aquest pays..., f°13v.

« Item paguem lo dia dessus (19 mars 1359) a un vailet que tramezem a la Vaor al Senhe de Salvagnac que nos mandes se al Cluzel fasia gran amas... », f°15v.

« Item paguem lo dia dessus (28 mars 1359) a II mesatgiers de Vilafranca que veniou de Gascuenha que los aviou trames los cossols de Vilafranca per espiar sels enamixs faziou gran amas e dissiro nos que Castelsagrat sero be aiustat Vc glavis... », f°16r.

« Item paguem lo XII dia dabrial (1359) a un vailet que nos trameiro los cossols de Pueh la Roqua que nos avizem de far bona garda car los angles deviou tost e per penre un loc segon que home sert lo avia mandat... », f°17v.

ETENDUE DU RÉSEAU DE RENSEIGNEMENTS EN 1358-1359

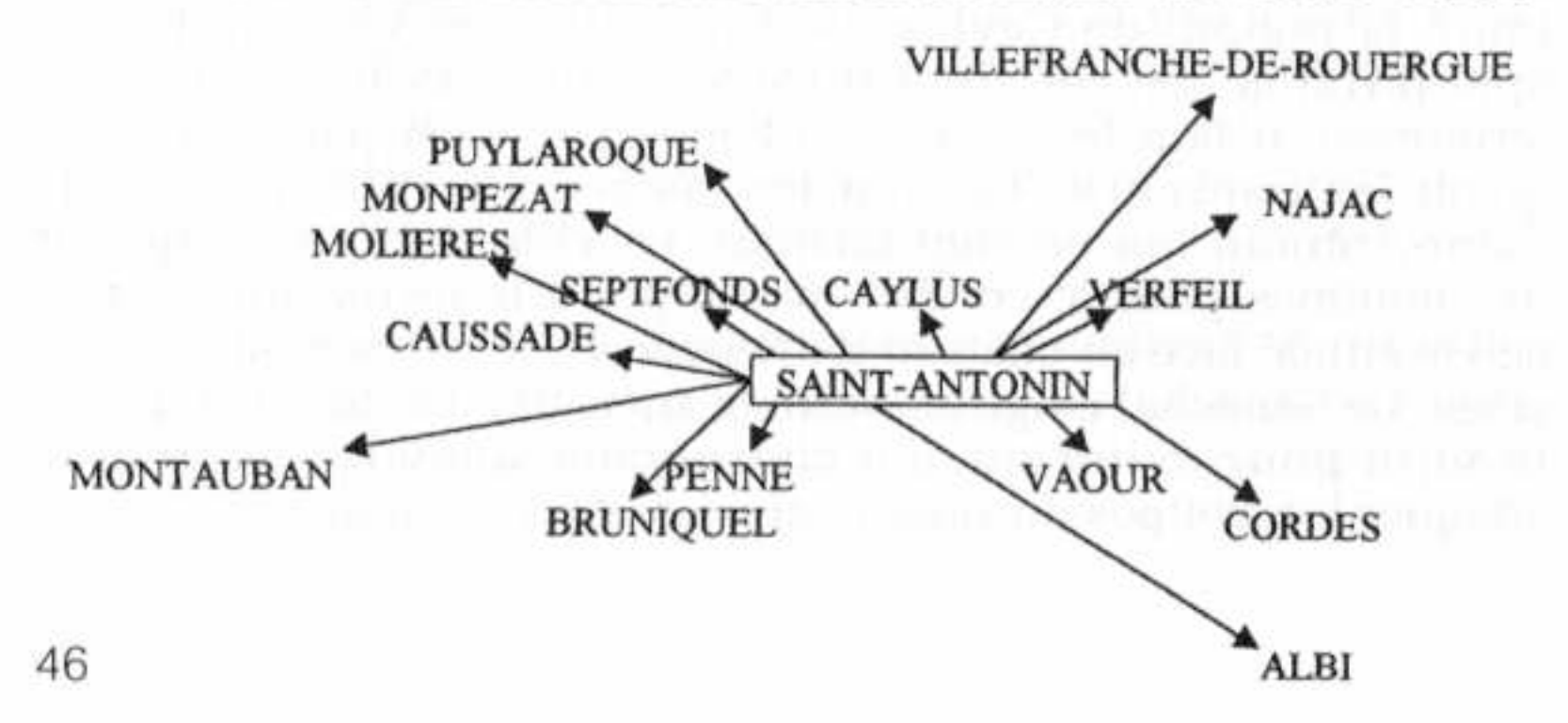

TRADUCTION EN FRANÇAIS PAR ANDRÉ VIGNOLES

(1) Nous dits Consuls rendons compte à vous messieurs les consuls nos successeurs, lequel compte est destiné à faire état de toutes les recettes ou dépenses faites sous notre administration. Nous déclarons solennellement que si nous avions failli à décrire en plus ou en moins, ce que nous n'aurions pas porté en recettes ou en dépenses, que chaque fois que faute de bon compte y serait trouvée, nous en soyons tenus pour responsables et qu'à vous messieurs il vous plaise de nous en déclarer responsables (f°2rCC44(1)).

(2) Avons payé aux joueurs de trompe, aux cornemuseux pour la nourriture de la fête de Pentecôte le 28 mai (f°23rCC44(2)). De même avons payé le 25 janvier à B. Rybiera pour procéder à deux proclamations afin que les gens viennent à la procession et qu'aucun aubergiste ne delivre du vin... (f°9rCC47). De même le 17 août avons payé pour un présent que nous avons fait à un frère mineur étranger lequel prononça un sermon au monastère (f°45rCC45). De même avons donné à monsieur Olivier Avearn qui dût chanter messes du Saint Esprit afin que Dieu protège notre lieu de l'atteinte de nos ennemis... (f°55rCC45). Avons payé le 11 du mois de juillet à un homme étranger que nous avons chargé de nous débarrasser d'un chien mort dont on avait dit ici qu'il était enragé... (f°15rCC48). De même avons payé le 12 du mois de décembre à G. Litac à qui nous avons fait réparer le pont de Rodanèze qui s'était écroulé auquel il mit trois vieilles pièces... (f°6rCC48). De même avons payé à G. Carnal pour 310 tuiles que nous lui avons achetées pour couvrir les échauguettes (f°60rCC49).

(3) De même avons payé le jour ci-dessus (15 janvier 1359) à un employé que nous avons envoyé à minuit au siège du Sénéchal afin qu'il prenne garde, car de Montpezat on nous avait fait savoir que les ennemis se rassemblaient en grand nombre (f°11r). De même avons payé le 25e jour de février à un employé que nous envoyèrent les consuls de Septfonds afin que nous fassions bonne garde car eux avaient reçu certaines lettres de monsieur Augier de la Barta selon lesquelles les ennemis avaient reçu 200 hommes d'armes en renfort pour venir dans ce pays... (f°13v). De même avons payé le jour ci-dessus (19 mars 1359) à un employé que nous avons envoyé à Vaour au Sire de Salvagnac afin qu'il nous fasse savoir si, au Cluzel, se faisait un grand rassemblement... (f°15v). De même avons payé le jour ci-dessus (28 mars 1359) à deux messagers de Villefranche qui venaient de Gascogne où les avaient envoyés les consuls de Villefranche pour voir si les ennemis se rassemblaient en grand nombre et ils nous dirent qu'à Castelsagrat s'étaient bien ajoutés 500 hommes d'armes... (f°16r). De même avons payé le 12e jour d'avril 1359 à un employé que nous envoyèrent les consuls de Puylaroque afin que nous prenions soin de faire bonne garde car les Anglais devaient bientôt et rapidement prendre une localité suivant ce que leur avait dit un homme sûr... (f°17v).